

**Mairie
de
Saint Pierre Eynac**

téléphone. 04 71 03 00 56
télécopie: 04 71 57 69 41



**APPROBATION DE LA
1° REVISION**

PLU

**plan local
d'urbanisme**

**Direction
Départementale
de l'Equipement
de la Loire**

service SUH
13, rue des moulins BP 350
43012 Le Puy en Velay cedex

téléphone. 04 71 05 84 05

André Coignet

architecte dplg urbaniste satg

25, avenue paul doumer
42380 Saint Bonnet Le Chateau

téléphone 04 77 50 11 55
portable 06 07 87 36 23

**LISTE
DES
SERVITUDES**

La Commune

MODIFICATIONS

05-01

projet arrêté le 22 décembre 2005
approuvé le 26 Juillet 2006
1° révision approuvée le 25 mai 2010

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Nom de la Servitude	acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	service responsable de la servitude
<p>AC 1 Patrimoine culturel</p> <p>Servitudes de protection des Monuments Historiques</p> <p>a) Monuments historiques</p>	<p>Eglise Château de Bonneville façades et toitures, salle ornée de Cordoue au rdc chambre décorée de toiles peintes au premier étage</p> <p>Article 1 à 5 de loi du 31/12/1913 modifiée sur les monuments historiques Article 1 er et 13 bis de loi du 31/12/1913</p> <p>Classement M.H. - 16 septembre 1907</p> <p>Inventaire M.H. - 22 mars 1973</p>	<p>S.D.A.P.</p>
<p>AS1 - Patrimoine naturel</p> <p>Servitudes attachées à la protection des eaux potables et résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles)</p> <p>a) Eaux</p>	<p>Source de la Fontaine Source des bastides</p> <p>Article L 20 du Code de la Santé Publique et du décret 61.859 du 01/08/1961 modifié par décret n° 67.1093 du 15/12/1967</p> <p>A.P. n° D2-B1-97-162 du 16 juin 1997 A.P. n° D2-B1-2000-511 du 4 septembre 2000</p>	<p>D.D.A.S.S.</p>

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Nom de la Servitude	acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	service responsable de la servitude
<p align="center">I3 - Energie</p> <p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz</p> <p>a) Gaz</p>	<p>Canalisation de gaz Antenne du Puy ø 200 mm</p> <p>Décret N° 85-1108 du 15 Octobre 1985 modifié</p> <p>arrêté du 11 mai 1970 complété et modifié circulaire 73.108 du 12 juin 1973 du Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement du logement et du tourisme</p> <p>circulaire ministérielle du 13 novembre 1985</p> <p>D.U.P. par A.M. du 22 mars 1978</p>	<p align="center">GRT gaz</p> <p>Région Rhône Méditerranée Agence d'Auvergne 19, Allée Mesdames 03200 VICHY</p>
<p align="center">PT 3 - Télécommunications</p> <p>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</p> <p>a) Câbles</p>	<p>Câble A.P. 1D1-79-184 et 1D1-8063 Câble Itinéraire Sainzelles - Marnhac A.P. n° 1D4-B875 du 5 janvier 1987 Câble Itinéraire Sainzelles - Marnhac A.P. 1D1-8241 du 24 février 1982 Câble Itinéraire Sainzelles - Marnhac Convention Articles L 48 du Code des Postes et Télécommunications</p>	<p align="center">FRANCE - TELECOM</p> <p>Unité Régionale de Réseau Auvergne 10, Avenue Charras 63962 Clermont-Ferrand cedex 9</p>
<p align="center">EL11 -Communications</p> <p>Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations</p> <p>a) Routes</p>	<p>Route express Loi n° 69.7 du 3 janvier 1969 (articles 4 et 5)</p> <p>Décret du 28 novembre 1997</p>	<p align="center">D.D.E. - S.O.</p>

CONTRAINTES COMPLEMENTAIRES

Nom de la Contrainte		service pouvant donner des renseignements
Réciprocité contraintes de réciprocité entre le monde agricole et les tiers à l'agriculture	Code de l'urbanisme	Direction Départementale des Territoires Chambre d'agriculture de la Loire
Fuseau d'implantation de la RN 88	2 x 2 voies	Direction Départementale des Territoires
P.P.R.N.I.	Limites des zones inondables (Aléa Modéré) (Rivière La Sumène)	Direction Départementale des Territoires
Mouvements de terrain	Limites des secteurs à mouvements de terrains G - Glissements de terrain E - Eboulements et Ecoulements	Direction Départementale des Territoires